

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 2 / SDDR/ RTE / 1 du 13 janvier 2025 relative à l'élaboration du schéma décennal de développement du réseau de RTE

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le IV de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu le courrier du 18 décembre 2024 de M. Xavier PIECHACZYK, représentant le réseau de transport d'électricité (RTE), saisissant la CNDP pour l'élaboration du schéma décennal de développement du réseau de RTE.

Considérant que :

ce projet comporte des enjeux nationaux sur l'environnement, l'aménagement du territoire, sociaux et économiques ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Il y a lieu d'organiser un débat public.

Article 2

M. Francis BEAUCIRE est désigné comme président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet d'élaboration du schéma décennal de développement du réseau de RTE.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 janvier 2025.

Le président
M. Papinutti